

Pôle Patrimoine & Archéologie  
REF : JFP/CDM/VG

**OBJET : Convention d'autorisation de tournage dans les sites antiques de Vaison-la-Romaine avec la Société "LEOPARD FILMS USA"**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE VAISON-LA-ROMAINE,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.018 en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de VAISON-LA-ROMAINE a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Vu la demande formulée par la Société "LEOPARD FILMS USA" de réaliser le tournage dans les sites antiques de Vaison-la-Romaine, d'un épisode de l'émission "House Hunters International", diffusée sur la chaîne américaine HGTV et qui présente des expatriés américains qui s'installent quelque part dans le monde.

Considérant l'intérêt de faire découvrir par l'image le riche patrimoine de Vaison-la-Romaine,

**--- DECIDE de :**

**Article 1 : SIGNER** avec la Société "LEOPARD FILMS USA", représentée par Monsieur Kévin LECOMTE, assistant de production pour l'émission "House Hunters International", la convention prévoyant les modalités de tournage dans les sites antiques de Vaison-la-Romaine entre le 12 et 15 août 2022.

**Article 2 : INSCRIRE** la présente décision au registre des décisions municipales.

**« La présente décision municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application «Télérecours citoyens» sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »**

Fait à VAISON-LA-ROMAINE, le

Le Maire,  
Signé : Jean-François PÉRILHOU

vaison la romaine

**CONVENTION D'AUTORISATION DE TOURNAGE DANS LES SITES ANTIQUES DE  
VAISON-LA-ROMAINE AVEC LA SOCIÉTÉ "LEOPARD FILMS USA"**

Entre la Commune de Vaison-la-Romaine, représentée par son Maire en exercice, Jean-François PÉRILHOU, dûment habilité à la présente en vertu de la délibération n° 2020.018 en date du 25 mai 2020

Et

La Société "LEOPARD FILMS USA" sise 432 West 45th Street - New York, NY 10036, représentée par Monsieur Kévin LECOMTE, assistant de production pour l'émission "House Hunters International"

Il a été convenu :

**ARTICLE 1. Objet**

La Ville de Vaison-la-Romaine autorise la Société "LEOPARD FILMS USA" à réaliser le tournage dans les sites antiques de Vaison-la-Romaine, d'un épisode de l'émission "House Hunters International", diffusée sur la chaîne américaine HGTV et qui présente l'installation d'expatriés américains dans un nouveau pays et une nouvelle ville.

**ARTICLE 2. Mise à disposition gracieuse par la Ville des sites antiques**

La Ville de VAISON-LA-ROMAINE met à disposition gracieuse de la Société "LEOPARD FILMS USA", les sites antiques de Puymin et de la Villasse entre le 12 et 15 août 2022, pour effectuer les prises de vues nécessaires à la réalisation du tournage désigné plus haut.

**ARTICLE 3 : Désignation des lieux mis à disposition**

**Le site de La Villasse**, terrains de fouilles gallo-romaines, classé au titre des Monuments historiques (15 janvier 1943)

**Le site de Puymin**, terrains de fouilles gallo-romaines, classé au titre des Monuments historiques (9 août 1942).

Ces deux quartiers conservés de la ville gallo-romaine révèlent, sur plus de 8 hectares, les vestiges de riches demeures, de quartiers artisanaux, de rues commerçantes et de thermes publics.

**ARTICLE 4 : Accès aux sites antiques**

L'accès au site de Puymin se fera directement par la billetterie ouverte de 9h30 à 18h ; l'agent en poste sera informé et vous fournira un code pour entrer dans le site de La Villasse. Les sorties s'effectuent librement par les tourniquets.

**ARTICLE 5. Responsabilité - Engagements**

En contrepartie, la Société "LEOPARD FILMS USA" s'engage à :

- ▶ Fournir une attestation de sa police d'assurance souscrite auprès de Aon/Albert G. Ruben Insurance Services, Inc., 171 Madison Avenue, Suite 401 - New York, NY 10016, numéro de police CNA7503824, couvrant sa responsabilité civile et l'activité qu'elle organise dans le cadre de ce tournage à Vaison-la-Romaine et dans les lieux mis à disposition, ainsi que pour tous les dommages sur les biens susceptibles d'intervenir lors de leur présence dans les lieux mis à disposition,
- ▶ Utiliser les lieux mis à sa disposition en respectant la vocation propre des deux sites : classés au titre de l'inventaire des Monuments historiques (terrains de fouilles gallo-romaines) et s'adapter aux reliefs irréguliers (vestiges) pour assurer la sécurité des différents prestataires,
- ▶ Prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de son activité et au maintien de l'ordre, tant dans les lieux qu'aux abords immédiats. La présente mise à disposition d'espaces extérieurs est consentie aux conditions et charges habituelles en la matière, notamment se conformer aux lois et règlements en vigueur en ce qui concerne l'ordre public, l'hygiène, le travail et les bonnes mœurs ainsi que se conformer pour l'exploitation de son activité, aux lois, règlements et prescriptions administratives et s'abstenir d'exercer toute activité soumise à autorisation administrative avant d'avoir obtenu cette dernière,
- ▶ Prendre toutes les initiatives indispensables en cas d'accident,
- ▶ D'une manière générale, respecter les lieux et les restitués propres et sans dégradations.

La Société "LEOPARD FILMS USA" dispose des lieux en l'état. La Commune dégage sa responsabilité de tout accident ou dommage que pourrait subir les membres de l'équipe du tournage, dans le cas où les accidents ou dommages seraient du fait de la Société "LEOPARD FILMS USA".

#### **ARTICLE 6. Suivi de production**

En contrepartie de la gratuité accordée lors de la mise à disposition des lieux, la Société "LEOPARD FILMS USA" s'engage à mentionner au générique de l'émission la Ville de Vaison-la-Romaine.

#### **ARTICLE 7. Dispositions liées à la pandémie de Covid 19 et à Vigipirate**

Considérant l'état de crise sanitaire, la Société "LEOPARD FILMS USA" s'engage à respecter la réglementation relative à la lutte contre l'épidémie de Covid 19 en vigueur à la date du tournage et à mettre en œuvre les mesures nécessaires (respect des règles et protocoles sanitaires, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, vérification du pass sanitaire le cas échéant, etc.). La commune dégage sa responsabilité en cas de non-respect de ces mesures de contrôle et de lutte contre l'épidémie.

Considérant les dispositions VIGIPIRATE, le requérant déclare connaître les prescriptions relatives à la sécurité et à l'accès des lieux publics ouverts et clos. L'équipe du tournage devra être identifiée et identifiable par la commune pour la préservation de la sécurité des sites.

#### **ARTICLE 8 : Modalités de résiliation et de report**

La présente convention peut être dénoncée :

· Par la Commune de Vaison-la-Romaine à tout moment et sans délai en cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public et de l'ordre public, à la sécurité sanitaire des sites archéologiques, ou pour tout autre motif d'intérêt général, par simple courriel. Toute résiliation, quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu au versement d'une quelconque indemnité par la Commune de Vaison-la-Romaine.

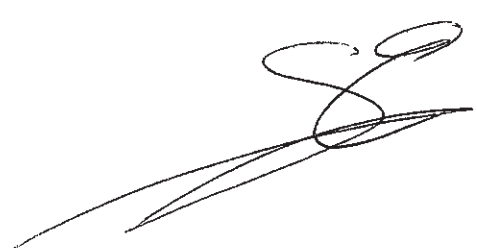
· Par l'utilisateur, à tout moment et sans délai en cas de force majeure dument constatée et signifiée à la Commune de Vaison-la-Romaine par courriel.

· Si, pour quelle que raison que ce soit, le tournage ne pouvait être, en tout ou partie, effectué à la date prévue à l'article 2, les parties conviennent qu'un avenant à la présente convention sera signé qui devra préciser la ou les date(s) et horaires de report, à déterminer d'un commun accord.

#### **ARTICLE 9 : Litiges**

Les litiges devront être exposés devant la juridiction administrative compétente, le Tribunal Administratif de Nîmes (Gard).

**Fait en double exemplaire à VAISON-LA-ROMAINE, le**

<p>Pour la Société "LEOPARD FILMS USA", l'assistant de production pour l'émission "House Hunters International",</p>  <p>Kévin LECOMTE.</p>	<p>Pour la Commune de Vaison-la-Romaine, le Maire,</p> <p>Jean-François PÉRILHOU.</p>
---	---